

Alain Jean•Mairet <http://www.ajm.ch>  
Rösslimatte 50  
CH•6005 Luzern  
T +41 41 360 50 50  
F +41 41 360 28 55  
Email [ajm@ajm.ch](mailto:ajm@ajm.ch)

Canton de Vaud  
Ministère public central  
Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens

Recommandée

Lucerne, le 13 avril 2015

### Dénonciation

Article 261<sup>bis</sup> CP

Monsieur le procureur général,

Par la présente, je souhaite dénoncer des incitations à la discrimination et à la haine contre des groupes de gens en raison de leur appartenance religieuse.

Les faits

Dix-sept fois par jour au moins, les musulmans pratiquants, en récitant la partie obligatoire de leur prière, se rappellent que les juifs méritent la colère de Dieu et que les chrétiens sont égarés. Il s'agit du 7<sup>e</sup> verset de la première sourate du Coran, dont la récitation doit intervenir à chaque genuflexion, soit au total 17 fois lors des cinq prières quotidiennes.

Vous trouverez ci-joint un livret (La Fatiha et la culture de la haine, Sami Aldeeb), que je vous prie de considérer comme faisant partie intégrante de la présente dénonciation, réunissant 87 exégèses du verset en question (arabe et français, avec indication des sources) et dont il ressort clairement que c'est là le sens consensuel de cette prière, depuis plus de mille ans. Tous les imams, pour le moins, doivent savoir cela – ces exégèses font partie de leur formation.

Je souhaite donc dénoncer les responsables des organisations musulmanes et des mosquées, dont je dresse la liste ci-après, qui contribuent, par leurs activités et leur communication, à répandre cette pratique illicite et dommageable à la bonne entente dans notre pays.

Je précise ici, à toutes fins utiles, que je ne condamne pas la présence de ce verset dans le Coran: il s'agit simplement à mes yeux d'un vieux livre et qui ne fait guère ici que traduire des croyances qui n'ont plus ou ne devraient plus avoir cours.

Je ne m'attaque pas non plus à la croyance selon laquelle les juifs seraient la proie de la colère divine et les chrétiens des égarés – chacune et chacun doit être libre de ses opinions, même les plus contestables, à mon avis.

Je dénonce ici *une action*, celle qui consiste à répéter ou encourager à répéter, quotidiennement, des affirmations qui, par leur teneur et leur sens consensuel, confirmé par le contenu du Coran et des récits univoques attribués à Mahomet, incitent les musulmans pratiquants à discriminer et haïr des gens sans raison valable, en fonction de leur simple appartenance à une religion.

Voici une liste, non exhaustive, des organisations dont j'estime qu'elles, leurs dirigeants et leurs membres se rendent coupables, dans le canton de Vaud, des actes décrits à l'article 261<sup>bis</sup> du Code pénal suisse:

Centre Islamique de Lausanne  
Mosquée de Lausanne  
Passage de Montriond 14  
1006 Lausanne  
<http://lausanne.al-islam.ch>

UVAM:  
Union Vaudoise des Associations Musulmanes  
CP 345  
1000 Lausanne 16  
<http://www.uvam.ch>

Centre Islamique Albanais  
Ch. de la Colline 7  
1007 Lausanne

Centre islamique d'Yverdon  
Rue de Lausanne 2  
1400 Yverdon-les-bains

Centre Culturel Islamique Essalam  
Ch. Isabelle-de-Montolieu 117  
1010 Lausanne

Association des musulmans du district de Vevey  
Rue du Clos 2  
1800 Vevey

Centre Islamique Turc Eyup Sultan mescidi  
Av. du Tir-Fédéral 35  
1024 Ecublens

Complexe culturel des musulmans de Lausanne  
Av. de la confrérie 11  
1008 Prilly

Centre d'Etudes Islamiques Imam Boukhari  
Av. de Sévery 2  
1004 Lausanne

Association et centre culturel turc de Moudon  
Avenue de la Gare 13  
1510 Moudon

Centre Socioculturel des Musulmans Riviera Montreux  
Grand Rue 3  
1820 Montreux

Fondation Alhikma  
Place du Tunnel 19  
1000 Lausanne

Centre Culturel Islamique Omar Bin Khatab  
Rue de jura 7  
1023 Crissier

Je vous prie de recevoir, Monsieur le procureur général, l'assurance de ma parfaite considération.

Alain Jean-Mairet

Annexe:

La Fatiha et la culture de la haine; Sami Aldeeb 2014